

ASSEMBLEA DI A GIUVENTÙ DI A CORSICA

SESSIONI URDINARIA DI U 2021
21 D'UTTROVI DI U 2021

N° 2021/M2/51

MUZIONI
(CÙ DUMANDA D'ESAMI PRIURITARIU)

- **DIPUSITATA DA** : ARTHUR SOLINAS PÀ U GRUPPU « *GHJUVENTU PAOLINA* »
- **UGHJETTU** : CRIAZIONI DI UN CHU IN CORSICA

VU l'alinéa 11 du préambule de la constitution de 1946 relatif aux droits à la santé ;

VU le rapport de synthèse des travaux de la commission des politiques de sante présenté devant l'Assemblée de Corse lors de la séance des 29 et 30 avril 2021 ;

VU le vieillissement des professionnels de santé en corse et la nécessité de formation ;

VU les difficultés de formation mise en lumière par la Ghjuventù Paolina en début d'année avec l'épisode PASS-LAS ;

CONSIDÉRANT la désertification médicale à laquelle est en proie la corse et le besoin urgent d'y remédier ;

CONSIDÉRANT les 30000 patients se rendant sur le continent ;

CONDIDÉRANT la création d'un CHU comme un élément essentiel dans le développement de la recherche et de l'enseignement

CONSIDÉRANT que l'égalité d'accès aux soins est l'un des 3 principes fondateurs de l'Assurance Maladie depuis 1945, la Corse est en droit de revendiquer un système de santé et un plateau technique en mesure de soigner les corses d'aujourd'hui et de demain ;

CONSIDÉRANT la construction d'un CHU comme un instrument dans l'émancipation du peuple corse et un outil structurant dans le développement de son pays ;

CONSIDÉRANT la revendication du CHU comme historique du mouvement national ;

L'ASSEMBLEA DI A GIUVENTÙ DI A CORSICA

DEMANDE une véritable concertation entre les représentants de l'état et les élus de la Corse sur la santé en Corse ;

MANDATE le conseil exécutif et plus particulièrement la conseillère exécutive en charge de la santé à la mise en œuvre de tous les moyens possibles à la création d'un CHU